

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 OCTOBRE 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00364

**EXTENSION DU DISPOSITIF D'ANTICIPATION DES TRANSMISSIONS
D'EXPLOITATIONS AGRICOLES AUX NOUVELLES COMMUNES DE
SAINT-ETIENNE METROPOLE - SUBVENTION A LA CHAMBRE
D'AGRICULTURE**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 13 octobre 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 45

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 45

Membres titulaires présents :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Bernard BONNET,
M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT,
M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gilles PERACHE, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI,
M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Eric BERLIVET,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS,
Mme Annie GREGOIRE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Yves MORAND,
M. Gaël PERDRIAU, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 24 octobre 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170811-D20170036410-DE

DATE D'AFFICHAGE :20171024

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 OCTOBRE 2017

EXTENSION DU DISPOSITIF D'ANTICIPATION DES TRANSMISSIONS D'EXPLOITATIONS AGRICOLES AUX NOUVELLES COMMUNES DE SAINT-ETIENNE METROPOLE - SUBVENTION A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

1. Contexte et finalités

Le projet d'agglomération 2014-2020 reconnaît que l'anticipation de la transmission des exploitations agricoles est une thématique importante et transversale qu'il faut traiter de manière continue pour faire face à la déprise agricole et à un risque de ralentissement de l'économie agricole locale.

La Chambre d'Agriculture de la Loire, qui a déjà investi de manière importante sur ce sujet aux côtés de Saint-Etienne Métropole, propose de compléter le travail déjà réalisé depuis 2011, en étendant son action intitulée « Dynamique des Emplois Agricoles » aux 8 nouvelles communes du territoire.

L'objectif est de favoriser et d'anticiper les transmissions-reprises d'exploitations agricoles sur ces 8 nouvelles communes, en repérant plus précisément les cédants et les repreneurs potentiels, en amont (dès 55 ans) et donc, en complémentarité, avec les dispositifs existants tels que le Point Accueil Transmission (à partir de 58 ans) ou le Point Accueil Installation qui sont de portée départementale.

2. Méthodologie

Pour mener efficacement ce travail proactif de terrain, la Chambre d'Agriculture travaillera :

- sur la base de deux secteurs géographiques :
 - Monts du Lyonnais pour les communes de La Gimond, Saint-Bonnet-les-Oules, Chamboeuf et Saint-Galmier ;
 - Monts du Forez pour les communes de Saint-Maurice-en-Gourgois, Rozier-Côtes-d'Aurec, Aboën et Saint-Nizier-de-Fornas.
- en deux phases :
 - Le recueil d'informations sur les cédants potentiels (âgés de plus de 55 ans), les porteurs de projets, les contraintes... s'effectuera grâce aux communes et aux relais locaux (agriculteurs, techniciens, ...) qui seront sollicités en amont des réunions organisées à l'échelle des secteurs. Saint-Etienne Métropole sera associée à chaque étape de cette action qui se veut fortement participative. Cette première phase permettra aux communes et aux agriculteurs de partager une connaissance de la dynamique de transmission des exploitations agricoles, du potentiel d'installations ou de créations d'emplois agricoles et de recenser les secteurs à risque de forte réduction d'actifs sur leurs territoires.

- La phase d'animation de terrain permettra d'enquêter individuellement les agriculteurs identifiés, afin de connaître leurs perspectives concernant le devenir de leur exploitation et d'anticiper leur projet de transmission au regard des potentiels qui auront été identifiés. Cette seconde phase a pour objectif d'impulser une dynamique de transmission en amont des dispositifs existants.

Cette seconde phase se conclura par la définition d'un plan d'actions visant à maintenir la dynamique de transmission ainsi impulsée. Une fois que chaque secteur aura validé son plan d'actions, la Chambre d'Agriculture assurera la mise en œuvre des actions retenues, dans le cadre de ses missions de service public.

Des actions plus spécifiques ou très territorialisées pourraient également émerger (appui à des projets innovants ou avec diversification des activités, développement du tourisme rural,...) et nécessiter une animation complémentaire dont les modalités de mise en œuvre seront à définir dans un second temps.

La gouvernance de ces groupes sera assurée par un Comité de Pilotage composé à parité de représentants des collectivités (Saint-Etienne Métropole et communes concernées) et de représentants de la profession agricole élus (désignés par la Chambre d'Agriculture et par les syndicats professionnels représentatifs). Cette gouvernance permettra d'assurer une coordination entre les institutions décisionnaires en matière d'aménagement du territoire, et d'autre part les instances d'orientation agricole (CDOA, commission structures, comité technique SAFER...).

La Chambre d'Agriculture envisage de démarrer l'animation secteur par secteur, à compter de novembre 2017 et se fixe une durée de réalisation inférieure à un an.

3. Budget prévisionnel et plan de financement envisagé

Dépenses

- Phase 1 (TTC) – Animation de terrain	15 081 €
<i>Lancement de l'action, rencontre des cédants identifiés, analyse et synthèse, Restitutions intermédiaires</i>	
- Phase 2 (TTC) – Définition du plan d'actions	3 771 €
<i>Réalisation de fiches descriptives d'actions adaptées, présentation des résultats au comité de pilotage, rédaction du rapport et réunions de rendu</i>	

Total des dépenses éligibles 18 852 €

Recettes

- Etat - PIDIL	
Taux d'intervention de 30 % des dépenses éligibles	5 656 €
- Saint-Etienne Métropole	
Taux d'intervention de 50 % des dépenses éligibles	9 426 €
- Chambre d'Agriculture de la Loire	
Autofinancement de 20%	3 770 €

Total des recettes 18 852 €

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise la mise en œuvre de l'action d'anticipation des transmissions-reprises en agriculture dans les 8 nouvelles communes (La Gimond, Chamboeuf, Saint-Bonnet-Les-Oules, Saint-Galmier, Saint-Maurice-en-Gourgois, Rozier-Côtes-d'Aurec, Aboën et Saint-Nizier-de-Fornas) ;**
- **autorise le versement d'une subvention maximale de 9 426 € à la Chambre d'Agriculture de la Loire, correspondant à 50% des dépenses prévisionnelles, en section de fonctionnement et qui sera imputée au chapitre 65 du budget « Agriculture » des exercices 2017 et 2018 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention qui sera conclue avec la Chambre d'Agriculture de la Loire.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD